



## SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 16 juin 2008, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents: Monsieur le conseiller Yvon Bussières, président  
Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Beaulieu	Gilles Marcotte
Carole Bégin-Giroux	Jean-Marie Matte
Pierre Blouin	Ralph Mercier
Francine Bouchard	Patrick Paquet
Richard Côté	Guy Perrault
André Demers	François Picard
Raymond Dion	Ginette Picard-Lavoie
Michel Fecteau	Gérald Poirier
Anne Guérette	Paul Shoiry
Patrick Huot	Marc Simoneau
Jacques Joli-Coeur	Jacques Teasdale
Gérard Landry	Denise Tremblay Blanchette
Louise Lapointe	Denise Trudel
Lisette Lepage	Marie France Trudel
André Letendre	Jérôme Vaillancourt
Anne Létourneau	Conrad Verret
Alain Loubier	Steeve Verret
Pierre Maheux	

Sont également présents: Monsieur Alain Marcoux, directeur général  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier  
M<sup>e</sup> Line Trudel, assistante-greffière

Monsieur le président Yvon Bussières constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

### **CV-2008-0602 Adoption de l'ordre du jour**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,  
appuyée par monsieur le conseiller Gérard Landry,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 16 juin 2008, tel qu'il a été rédigé.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0603    Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 2 juin 2008**

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 2 juin 2008, tel qu'il a été rédigé.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**Rapport verbal de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la ville de Québec tenue le 3 juin 2008**

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la ville de Québec tenue le 3 juin 2008.

**Communications écrites au conseil**

- Dépôt d'un procès-verbal de correction relatif à la résolution numéro CV-2008-0393, adoptée lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 avril 2008.
- Dépôt du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la ville de Québec tenue le 21 mai 2008.
- Dépôt de la résolution numéro 08-84, adoptée par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale le 28 mai 2008, relative à l'amélioration du service pour l'automne 2008.
- Dépôt, par madame la conseillère Louise Lapointe, d'une lettre de monsieur Denis Falardeau, président du conseil de quartier de Saint-Sauveur, en date du 2 juin 2008, adressée à monsieur le conseiller François Picard, concernant un terrain appartenant à la Ville de Québec et situé sur la rue des Ardennes.

## **Première partie de la période d'intervention des membres du conseil**

---

Une période d'intervention, d'une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

- Dépôt, par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, de photos relatives au pompage de boues de fosses septiques rejetées dans la rivière Saint-Charles par des employés de la Ville de Québec, en amont de la prise d'eau, en date du 15 juin 2008.
- Dépôt d'une lettre de madame la conseillère Anne Guérette, adressée à madame Nathalie Normandeau, Vice-première ministre et ministre des Affaires municipales et des Régions, en date du 16 juin 2008 et relative à la réorganisation de la carte électorale de la nouvelle Ville de Québec.

Monsieur le président, Yvon Bussièrès, quitte temporairement son siège à 18 h 30 afin d'exercer son droit d'intervention et monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président, le remplace.

Monsieur le président Yvon Bussièrès reprend son siège à la présidence à 18 h 35.

## **Première période de questions des citoyens**

---

Une période de questions, d'une durée maximale de trente-cinq (35) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

## **Avis de proposition**

---

- Madame la conseillère Carole Bégin-Giroux dépose un avis de proposition relatif à une demande, au comité exécutif, pour qu'il dépose l'étude réalisée par le comité de travail technique sur les coûts de rénovation et de reconstruction de l'aréna Gilles-Tremblay et au maintien d'un aréna, par des rénovations appropriées ou par une nouvelle construction, sur le site actuel de l'aréna Gilles-Tremblay.
- Monsieur le conseiller André Demers dépose un avis de proposition relatif au dépôt du « *Plan directeur du réseau cyclable* » et du rapport des assemblées publiques de consultation.

**Conformément aux dispositions de l'article 61 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, ces avis de proposition seront transmis au comité exécutif, pour avis, et réinscrits à la prochaine séance.**

**CV-2008-0604 Félicitations à messieurs Gaétan Gagné, président du conseil d'administration et Pascal Bélanger, président de l'Aéroport international Jean-Lesage ainsi qu'à leur équipe, pour les travaux de modernisation de l'aérogare**

---

Attendu que l'inauguration de l'aérogare de l'Aéroport international Jean-Lesage, suite à la modernisation des installations, a eu lieu le 12 juin dernier;

Attendu que ce projet, priorité d'action établie en 2005 par le Forum économique organisé par la Chambre de commerce de Québec, est devenu réalité;

Attendu que l'Aéroport Jean-Lesage constitue notre vitrine sur le monde, desservant une population de près de 2 millions de personnes et pouvant accueillir 1,5 million de passagers annuellement, suite aux travaux;

Attendu que les travaux, de plus de 65 M \$, se sont réalisés en respectant le budget et les échéances prévus lors de l'annonce des travaux, en juin 2006;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu que la Ville de Québec offre ses plus sincères félicitations à messieurs Gaétan Gagné, président du Conseil d'administration et Pascal Bélanger, président de l'Aéroport international Jean-Lesage ainsi qu'à leur équipe, pour les travaux de modernisation de l'aérogare, qui offre maintenant une installation moderne correspondant aux réalités et aux aspirations de la Ville de Québec.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0605 Félicitations à monsieur Sébastien Michaud pour sa participation aux prochains Jeux Olympiques de Beijing**

---

Attendu que monsieur Sébastien Michaud, membre du club de Taekwondo de Sainte-Foy, participera aux prochains Jeux Olympiques qui se tiendront à Beijing en août prochain;

Attendu que monsieur Michaud est le premier homme du Canada à se qualifier en taekwondo pour les Jeux Olympiques;

Attendu que cet athlète d'excellence s'est déjà mérité plusieurs mentions, telles que Champion canadien senior 2006 et 2007, ainsi que celui d'athlète masculin international de l'année au Gala de l'Athlète 2007 organisé par l'Unité régionale de loisir et de sport de Québec;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Francine Bouchard,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu que la Ville de Québec offre ses félicitations et souhaite la meilleure des chances à monsieur Sébastien Michaud lors de sa participation aux prochains Jeux Olympiques de Beijing.

Adopté à l'unanimité

***Projet de Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'agrandissement d'une aire de grande affectation « Commerce de détail et services - urbain » à même une partie d'une aire de grande affectation « Agroforestière » dans le secteur de l'intersection de la route Jean-Gauvin et de la rue de l'Hêtrière dans l'arrondissement Laurentien, R.V.Q. 1392***

---

**Consultation publique**

Monsieur le conseiller François Picard explique le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'agrandissement d'une aire de grande affectation « Commerce de détail et services - urbain » à même une partie d'une aire de grande affectation « Agroforestière » dans le secteur de l'intersection de la route Jean-Gauvin et de la rue de l'Hêtrière dans l'arrondissement Laurentien, R.V.Q. 1392* et demande aux citoyens de soumettre leurs commentaires.

Une citoyenne exprime son opinion sur ce dossier.

Le conseil est maintenant appelé à se prononcer dans ce dossier.

**CV-2008-0606** ***Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'agrandissement d'une aire de grande affectation « Commerce de détail et services - urbain » à même une partie d'une aire de grande affectation « Agroforestière » dans le secteur de l'intersection de la route Jean-Gauvin et de la rue de l'Hêtrière dans l'arrondissement Laurentien, R.V.Q. 1392 - AT2008-029 (Ra-1398)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Conrad Verret,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'agrandissement d'une aire de grande affectation « Commerce de détail et services - urbain » à même une partie d'une aire de grande affectation « Agroforestière » dans le secteur de l'intersection de la route Jean-Gauvin et de la rue de l'Hêtrière dans l'arrondissement Laurentien, R.V.Q. 1392.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**Monsieur le président, Yvon Bussièrès, quitte temporairement son siège à 19 h 40 et monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président, le remplace.**

**CV-2008-0607** **Demande de délai additionnel - Avis de proposition déposé par madame la conseillère Francine Bouchard, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 20 mai 2008, relativement à la désignation d'un représentant de la Ville pour faire partie du jury de sélection, dans le cadre du concours international d'architecture pour le projet d'agrandissement du Musée national des beaux-arts du Québec - DG2008-081 (Ra-1404)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, et ce, jusqu'à ce que le Musée national des beaux-arts du Québec soit rendu à l'étape de la composition du jury, pour soumettre une recommandation, suite à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Francine Bouchard, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 20 mai 2008.

**(Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0608** **Adjudication de contrats en vue de la fourniture d'accessoires pour l'entretien ménager, pour une période de trente-six (36) mois à compter de la date d'adjudication (VQ-39612) - AP2008-281 (CT-AP2008-281) — (Ra-1403)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adjuger les contrats en vue de la fourniture d'accessoires pour l'entretien ménager, pour une période de trente-six (36) mois à compter de la date d'adjudication, selon les prix unitaires soumis pour chacun des lots, à :

- « Promotion Lépine inc. », pour les lots I et V;
- « Produits Capital inc. », pour les lots II, III et IV;

conformément à la demande de soumissions publiques VQ-39612 et aux prix unitaires de leur soumission respective en date des 25 et 30 avril 2008, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009, 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

**(Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0609** **Adjudication d'une partie du contrat en vue d'effectuer des travaux mineurs de réparation de trottoirs et bordures pour la saison 2008 VQ-38323 - Arrondissement Charlesbourg - AP2008-272 (CT-2168830) — (Ra-1403)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu d'adjuger, à « Jean Leclerc Excavation inc. », une partie du

contrat en vue d'effectuer des travaux mineurs de réparation de trottoirs et bordures, durant l'année 2008, pour un montant de 149 037,48 \$ incluant les taxes, provenant du Règlement d'emprunt R.V.Q. 1374 (fiche 841007-V, PTI 2008-2010), conformément à la demande de soumissions publiques VQ-38323 et à sa soumission en date du 10 avril 2007.

**(Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0610** **Prise d'acte du rapport intitulé : « Observatoire sur la démocratie municipale à Québec - Les conseils de quartier de la ville de Québec : la démocratie à l'oeuvre - Faits saillants de l'étude, conclusions et recommandations » - CO2008-018 (Ra-1403)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de prendre acte du rapport intitulé : « Observatoire sur la démocratie municipale à Québec - Les conseils de quartier de la ville de Québec : la démocratie à l'oeuvre - Faits saillants de l'étude, conclusions et recommandations », dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel.

**(Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**Monsieur le président, Yvon Bussièrès reprend son siège à la présidence à 19 h 45.**

**CV-2008-0611** **Convention d'objectifs et de résultats attendus à intervenir entre la Ville de Québec et « Carrefour International de Théâtre inc. », pour les saisons 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010 - CU2008-054 (CT-CU2008-054) — (Ra-1403)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Anne Létourneau,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'une convention d'objectifs et de résultats attendus à intervenir entre la Ville de Québec et « Carrefour International de Théâtre inc. », relativement à l'aide financière qui lui sera versée par le mandataire de la Ville, à savoir « Ex Machina », en vue de soutenir les activités de l'organisme pour les saisons 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel et sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 et 2010 par les autorités compétentes.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0612 Conclusion d'une convention d'objectifs et de résultats attendus à intervenir entre la Ville de Québec et « Le Théâtre de la Bordée », saisons 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010 - Versement de plusieurs subventions, dans le cadre de la mesure « Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels » - CU2008-057 (CT-CU2008-057) — (Ra-1403)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Anne Létourneau,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion d'une convention d'objectifs et de résultats attendus à intervenir entre la Ville de Québec et « Théâtre de la Bordée », relativement au versement de subventions à des organismes culturels professionnels en vue de soutenir les activités de l'organisme pour les saisons 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010 et au versement d'une aide financière à « La Bordée », à titre d'organisme de production, en vue de soutenir ses activités pour les saisons 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel et sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 et 2010 par les autorités compétentes;
- 2° d'autoriser le versement d'une subvention totale de 54 470,50 \$ par année au « Théâtre de la Bordée », à répartir selon les modalités prévues à la convention triennale à intervenir entre la Ville de Québec et le « Théâtre de la Bordée », dans le cadre de la mesure « Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels », sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 et 2010 par les autorités compétentes.

**Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0613 Attribution d'un odonyme « rue Agathe-Gagné » - District électoral des Monts - Arrondissement Charlesbourg - CU2008-063 (Ra-1403)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu d'attribuer, à la rue identifiée par la lettre A sur le plan-repère joint en annexe au sommaire décisionnel, l'odonyme : « Agathe-Gagné, Rue ».

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0614 Attribution de deux odonymes - « Rue de la Chartreuse et rue des Cithares » - District électoral de Chauveau - Arrondissement Laurentien - CU2008-065 (Ra-1403)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu d'attribuer, aux deux (2) rues identifiées par les lettres A et B sur le plan-repère joint en annexe au sommaire décisionnel, les ononymes suivants :

- Rue A : Chartreuse, Rue de la;
- Rue B : Cithares, Rue des.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0615 Modification de la résolution numéro CV-2008-0496 relative au prolongement des rues Brindamour et du Panorama et construction de deux (2) nouvelles rues - Développement du Plateau Seigneuriale, phases 1A et 1B - District électoral des Laurentides - Arrondissement Beauport - DE2008-073 (Modifie CV-2008-0496) (Ra-1403)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu de modifier la résolution numéro CV-2008-0496, adoptée par le conseil de la ville le 20 mai 2008, relative au projet de prolongement des rues Brindamour et du Panorama et à la construction de deux (2) nouvelles rues, en remplaçant, aux paragraphes 2, 3, 4, 5 et 6, le nom du promoteur « *Lotissement Olympia inc.* » par celui de « *Les Aménagements René Drouin inc.* ».

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0616 Bail entre la Ville de Québec et « Fonds de placement immobilier Cominar », relativement à la location du local 130, sis au 989, boulevard Pierre-Bertrand, pour la période débutant le 15 juin 2008 et se terminant le 14 juin 2013 - Arrondissement Les Rivières - GI2008-065 (CT-GI2008-065) — (Ra-1403)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'un bail en vertu duquel messieurs Michel Dallaire, Michel Paquet, Alain Dallaire, Robert Després, Yvan Caron, Pierre Gingras, Dino Fuoco, Gérard Coulombe et madame Ghislaine Laberge, chacun en sa qualité de fiduciaire de et pour le compte de « Fonds de placement immobilier Cominar / Cominar Real Estate Investment trust (la Fiducie) », un fonds de placement immobilier constitué en vertu des lois de la province de Québec, représenté par messieurs Alain Dallaire et

René Bérubé, loue le local 130, sis au 989, boulevard Pierre-Bertrand, à la Ville de Québec, pour la période débutant le 15 juin 2008 et se terminant le 14 juin 2013, selon des conditions conformes à celles mentionnées au projet de bail joint en annexe au sommaire décisionnel.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0617 Adoption du plan d'action 2008 de la Ville de Québec - « *Intégration des personnes vivant une situation de handicap : état de situation et plan d'action 2008* » - Virement d'un montant de 80 000 \$ - LS2008-011 (CT-LS2008-011) — (Ra-1403)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu :

- 1° d'adopter le plan d'action 2008 de la Ville de Québec, titré : « *Intégration des personnes vivant une situation de handicap : état de situation et plan d'action 2008* », en date du 22 avril 2008, joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser le virement d'un montant de 80 000 \$, du poste contingent de proximité, au poste budgétaire 11-22200-7250500-00-242900-0-0000, pour le paiement d'honoraires professionnels.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0618 Adhésion de la Ville de Québec à la « *Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination* » - RI2008-015 (Ra-1403)**

---

Attendu que la Commission canadienne pour l'UNESCO lance un appel aux municipalités pour qu'elles se joignent à une « *Coalition canadienne de municipalités contre le racisme et la discrimination* » et participent à la « *Coalition internationale de l'UNESCO* » lancée en 2004;

Attendu que les gouvernements municipaux du Canada, ainsi que d'autres paliers de gouvernement, ont des responsabilités en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés et des codes fédéraux, provinciaux et territoriaux des droits de la personne et qu'ils ont donc un rôle important à jouer dans le combat contre le racisme et la discrimination et dans la promotion de l'égalité et du respect pour tous les citoyens et citoyennes;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu ce qui suit :

- 1° que la ville de Québec s'engage à se joindre à la « *Coalition canadienne contre le racisme et la discrimination* » et qu'à ce titre, elle endosse les

engagements communs énoncés et elle s'engage à élaborer ou adapter son propre plan d'action en conséquence;

- 2° que ces engagements communs et le plan d'action individuel de la ville fassent partie intégrante de la vision, des stratégies et des politiques de la ville;
- 3° qu'en élaborant, en adaptant et en mettant en oeuvre son propre plan d'action en vue de la réalisation progressive des engagements communs, la ville coopérera avec d'autres organismes et territoires de compétence, y compris d'autres paliers de gouvernement, les peuples autochtones, des institutions des secteurs publics et privés et des organisations de la société civile qui ont des responsabilités dans le domaine des droits de la personne;
- 4° que la ville de Québec établira ses priorités, actions et calendriers et allouera les ressources conformément à ses besoins particuliers dans les limites de ses compétences et moyens et elle partagera son savoir-faire et ses bonnes pratiques avec d'autres municipalités participant à la Coalition et présentera un rapport annuel, publié, sur les actions prises en vue de réaliser ces engagements communs;
- 5° de désigner le Commissariat aux relations internationales et à l'immigration en charge de la mise en oeuvre du programme;
- 6° d'autoriser monsieur le maire Régis Labeaume et le greffier, Me Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la ville, la formule d'adhésion et tout autre document requis pour donner plein et entier effet au présent dossier.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0619 Dénomination d'un nouveau parc - Parc du Vieux-Passage - Arrondissement Limoilou - CU2008-068 (Ra-1404)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Anne Beaulieu,

il est résolu de nommer le parc en aménagement situé au 401, 1<sup>re</sup> Avenue, sur le lot 3 940 827 du cadastre du Québec, débutant à la limite du lot 3 940 828 et se terminant à la limite du lot 3 940 826 du susdit cadastre, tel que montré au plan-repère joint en annexe 4 au sommaire décisionnel : « parc du Vieux-Passage ».

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0620 Convention d'objectifs et de résultats attendus à intervenir entre la Ville de Québec et « Productions DUA (Maison de la chanson) » - Versement de subventions dans le cadre de la mesure « Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels », pour les saisons 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010 - CU2008-075 (CT-CU2008-075) — (Ra-1404)**

---

**Monsieur le conseiller André Demers déclare qu'il a directement ou**

**indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou tenter d'influencer le vote sur celle-ci.**

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion d'une convention d'objectifs et de résultats attendus à intervenir entre la Ville de Québec et « Productions Dua », relativement à une aide financière qui lui sera versée en vue de soutenir ses activités pour les saisons 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° le versement de la subvention en 2008, selon les modalités prévues à ladite convention, au montant de 35 867 \$ et pour les années subséquentes, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 et 2010 par les autorités compétentes.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0621 Prolongement des rues Chanteclerc et du Corail et construction d'une nouvelle rue - District électoral de Chauveau - Arrondissement Laurentien - DE2008-067 (CT-DE2008-067) — (Ra-1404)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « 9157-5647 Québec inc. », comprenant le prolongement des rues Chanteclerc et du Corail ainsi que la construction d'une nouvelle rue à être nommée plus tard, sur une longueur approximative de deux cent cinquante mètres linéaires (250 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « 9157-5647 Québec inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « 9157-5647 Québec inc. » à transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion avec « 9157-5647 Québec inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de

l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2;

- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° de demander au Comité de toponymie de proposer un nom pour la nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville en application de l'entente;
- 8° d'autoriser un investissement de 10 500 \$ aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente, ledit montant étant disponible au *Règlement sur la participation financière de la Ville, pour les années 2007 et suivantes, dans le cadre d'ententes relatives à des travaux municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1194.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0622** **Protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et « Les Premiers de cordée », relativement à une participation financière, sous forme d'un prêt au montant de 148 000 \$, pour la réalisation de travaux de rénovation et de mise aux normes de l'immeuble sis sur le lot 3 711 178 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, au 103, rue Racine, en vertu du Fonds immobilier communautaire - District électoral de Loretteville - Arrondissement La Haute-Saint-Charles - DE2008-078 (CT-DE2008-078) — (Ra-1404)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'autoriser :

- 1° l'octroi d'une participation financière, sous forme d'un prêt au montant de 148 000 \$, à « Les Premiers de cordée », pour la réalisation de travaux de rénovation et de mise aux normes de l'immeuble sis sur le lot 3 711 178 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, au 103, rue Racine dans le secteur Loretteville de l'arrondissement La Haute-Saint-Charles;
- 2° la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et « Les Premiers de cordée », relativement à la réalisation desdits travaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0623** **Prise d'acte, par le conseil de la Ville, des conclusions d'un emprunt par obligations, d'un montant de 85 000 000 \$ effectué le 27 mai 2008 - FN2008-039 (Ra-1404)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de prendre acte des conclusions de l'emprunt par obligations, d'un montant de 85 000 000 \$, en date du 18 juin 2008, avec une échéance moyenne de quatre (4) ans et quatre (4) mois, pour un coût moyen de 4,41022 %, dont copie est jointe en annexe A au sommaire décisionnel.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0624** **Convention de renouvellement de bail entre la Ville de Québec et « Fonds de placement immobilier Cominar » - 100, rue Chabot - Arrondissement Les Rivières - GI2008-066 (CT-GI2008-066) — (Ra-1404)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu d'autoriser le renouvellement de bail en vertu duquel messieurs Michel Dallaire, Michel Paquet, Alain Dallaire, Robert Després, Yvan Caron, Pierre Gingras, Dino Fuoco, Gérard Coulombe et madame Ghislaine Laberge, chacun en sa qualité de fiduciaire de et pour le compte de « Fonds de placement immobilier Cominar/Cominar Real Estate Investment Trust (la Fiducie) », un fonds de placement immobilier constitué en vertu des lois de la province de Québec, ici représentés par messieurs Alain Dallaire et René Bérubé, loue le local 100, sis au 100, rue Chabot, à la Ville de Québec, pour la période du 15 décembre 2008 au 14 décembre 2010, selon des conditions conformes à celles mentionnées à la convention de renouvellement de bail jointe en annexe au sommaire décisionnel.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0625** **Prise d'acte du « Plan d'intervention en matière d'arénas et de pratique sportive » - LS2008-008 (Ra-1404)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de prendre acte du « Plan d'intervention en matière d'arénas et de pratique sportive » joint en annexe au sommaire décisionnel.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0626 Nomination de madame Annie Brassard, en qualité d'employée permanente au poste de commissaire générale au Commissariat aux relations internationales - RH2008-495 (Ra-1404)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de nommer madame Annie Brassard (ID. 029708) en qualité d'employée permanente au poste de commissaire générale au Commissariat aux relations internationales, avec effet à compter du 13 avril 2008.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0627 Adjudication d'un contrat de services professionnels à la firme « Dunton Rainville avocats » pour agir à titre de procureur de la Ville de Québec dans le dossier du renouvellement de la convention collective des pompiers - RH2008-510 (CT-RH2008-510) — (Ra-1404)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de mandater M<sup>e</sup> Jean-Jacques Rainville, de la firme « Dunton Rainville, avocats », à titre de procureur de la Ville dans le dossier d'arbitrage pour le renouvellement de la convention collective des pompiers, pour un montant de 213 333,75 \$ incluant les taxes, conditionnellement au virement demandé au sommaire décisionnel RH2008-506.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0628 Prise d'acte du rapport financier consolidé de la Ville, incluant le rapport du vérificateur général sur les états financiers et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2007 - FN2008-038 (Ra-1405)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de prendre acte du rapport financier consolidé 2007 de la Ville, en date du 10 juin 2008, incluant le rapport du vérificateur général sur les états financiers et le rapport du vérificateur externe.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0629** **Prise d'acte de la version finale de la liste des transferts de compétences du budget 2007 et approbation de la liste des virements et ajouts budgétaires de décembre 2007 - FN2008-049 (Ra-1405)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu :

- 1° de prendre acte de la liste finale des transferts de compétences du budget 2007, au montant total de 624 688 \$ à la proximité, selon l'annexe A jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser les virements budgétaires de décembre 2007, pour un montant de 405 434 \$, tels qu'ils sont décrits en annexe B jointe au sommaire décisionnel;
- 3° d'autoriser les ajouts budgétaires de décembre 2007, pour un montant de 50 120 \$, tels qu'ils sont décrits en annexe C jointe au sommaire décisionnel.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0630** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures - Secteur campus intercommunautaires, Règlement numéro REGVSAD-2007-065, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2008-139 (Ra-1403)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement modifiant le Règlement de zonage 480-85 - Secteur campus intercommunautaires*, Règlement numéro REGVSAD-2007-065, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec et aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0631 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'abrogation de la résolution numéro CA-2007-0212, relative à l'adjudication d'une partie du contrat pour effectuer des travaux mineurs de réparations de trottoirs et bordures pour la saison 2008 (VQ-38323) - Arrondissement Charlesbourg - AP2008-272 (CT-2168830) — (Ra-1403)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'abrogation, à toutes fins que de droit, de la résolution numéro CA-2007-0212, adoptée par le conseil d'agglomération le 23 mai 2007, relative à l'adjudication d'une partie du contrat pour effectuer des travaux mineurs de réparation de trottoirs et bordures pour la saison 2008.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0632 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une convention d'objectifs et de résultats attendus à intervenir entre la Ville de Québec et « Le projet Ex Machina », pour les saisons 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010 - CU2008-054 (CT-CU2008-054) — (Ra-1403)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la conclusion de la convention d'objectifs et de résultats attendus, à intervenir entre la Ville de Québec et « Le projet Ex Machina », relativement au versement de subventions à des organismes culturels professionnels en vue de soutenir les activités de l'organisme pour les saisons 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010 et au versement d'une aide financière à « Ex Machina », à titre d'organisme de production, en vue de soutenir ses activités pour les saisons 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 et 2010 par les autorités compétentes;
- 2° l'autorisation à la directrice du Service de la culture, madame Rhonda Rioux et au greffier, Me Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention triennale à intervenir entre les parties;
- 3° l'autorisation pour le versement d'une subvention totale de 188 523 \$, incluant 4 515 \$ de frais de gestion, à « Le projet Ex Machina », à répartir selon les modalités prévues à la convention triennale à intervenir entre la Ville de Québec et « Le projet Ex Machina », dans le cadre de la mesure « Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels », sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 et 2010 par les autorités compétentes.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0633** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'annulation d'un bail intervenu entre la Ville de Québec et « Hydro-Québec », sur les lots 3 669 788, 3 669 789, 3 669 790, 1 147 747 et 1 259 742 du cadastre du Québec - GI2008-061 (CT-GI2008-061) — (Ra-1403)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'annulation d'un bail sous seing privé intervenu entre « Hydro-Québec », à titre de locataire et la Ville de Québec, à titre de locataire, publié au Bureau de la publicité des droits, sous le numéro 1698874. Cette annulation est consentie en contrepartie du versement d'une indemnité de 19 600 \$ en faveur d'Hydro-Québec et selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet joint en annexe au sommaire décisionnel.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0634** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement modifiant le Règlement de zonage (480-85) de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin d'autoriser l'usage spécifiquement autorisé dans la zone PC-1 (Bell Mobilité), Règlement numéro REGVSAD-2008-069, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2008-146 (Ra-1404)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement modifiant le Règlement de zonage (480-85) de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin d'autoriser l'usage spécifiquement autorisé dans la zone PC-1 (Bell Mobilité), Règlement numéro REGVSAD-2008-069, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0635** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications à la réglementation de la circulation sur le réseau artériel - Intersection du boulevard Neilson et de la rue de Marly - Arrondissement Sainte-Foy - Sillery - AT2008-173 (Ra-1404)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des modifications à la réglementation de la circulation sur les rues et routes du réseau routier artériel, identifiées dans le document joint en annexe au sommaire décisionnel et portant le numéro PCE2008003, visant à ajouter des arrêts obligatoires aux approches sud-ouest et nord-est du boulevard Neilson.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0636 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le versement d'une subvention à « Le projet Ex Machina » en soutien aux études de préfaisabilité du lieu « Le Diamant » - CU2008-072 (CT-CU2008-072) — (Ra-1404)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Anne Lébourneau,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le versement d'une subvention de 200 000 \$ à « Le projet Ex Machina » afin d'apporter des modifications à la proposition architecturale d'origine dans le projet « Le Diamant ».

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0637 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de représentants de la Ville de Québec à titre de membres de la Société du 400<sup>e</sup> anniversaire de Québec et du conseil d'administration de cette société - DG2008-082 (Ra-1404)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur Mario Bédard, comptable associé chez « Mallette », de Me Louis Rochette, avocat chez « Lavery, de Billy » et de monsieur Jean Lemay, président fondateur de « Catalis Conseil (firme-conseil en communication stratégique) », pour représenter la Ville de Québec à titre de membres de la Société du 400<sup>e</sup> anniversaire de Québec et de membres du conseil d'administration de cette société.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0638 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la résolution d'appui à l'Union des municipalités du Québec pour l'adoption du projet de loi 48 - DG2008-087 (Ra-1404)**

---

Attendu que le ministre de la Justice et de la Sécurité publique, monsieur Jacques Dupuis, a déposé le 13 novembre 2007 le projet de loi 48, *Loi modifiant la Loi sur les cours municipales et d'autres dispositions législatives*, qui a pour objet de remplacer la fonction de juge en chef adjoint de la Cour du Québec, responsable des cours municipales, par celle de juge en chef des cours municipales;

Attendu que ce projet de loi permet que le juge en chef adjoint de la Cour du Québec, responsable des cours municipales, soit détaché de la Cour du Québec, pour redevenir juge en chef des cours municipales du Québec;

Attendu qu'il est souhaitable que les institutions que sont les cours municipales aient leur propre juge en chef pour préserver et renforcer leurs spécificités ainsi que garantir aux citoyens une justice de proximité;

Attendu que le projet de loi 48 reconnaît le principe de l'autonomie municipale dans le domaine de l'administration de la justice;

Attendu que ce changement de structure ne présente pas d'impacts financiers pour les municipalités;

Attendu que l'avocat exerçant la fonction de juge municipal ne doit pas pouvoir plaider en matière pénale et criminelle devant les cours de justice, puisqu'il juge les mêmes types d'infractions lorsqu'il est sur le banc;

Attendu que l'interdiction qui s'applique actuellement aux juges municipaux qui exercent leur profession d'avocat de plaider en matière pénale et criminelle devant les cours de justice est fondamentale;

Attendu que cette interdiction doit être maintenue dans le projet de loi 48 afin que les citoyens aient une parfaite confiance dans leur système de justice et que soit protégée l'intégrité du système judiciaire;

Attendu que le projet de loi a été déposé à la session parlementaire de l'automne dernier mais qu'il n'a toujours pas franchi l'étape de la présentation du principe;

Attendu qu'il est important que le monde municipal fasse connaître son appui au gouvernement afin que le projet de loi 48 soit adopté à la présente session parlementaire;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la présente résolution :

- 1° d'appuyer l'Union des municipalités du Québec pour l'adoption du projet de loi 48, « Loi modifiant la Loi sur les cours municipales et d'autres dispositions législatives »;
- 2° de demander au ministre de la Justice et de la Sécurité publique, monsieur Jacques Dupuis, que soit adopté par l'Assemblée nationale,

avant la fin de la session parlementaire du printemps 2008, le projet de loi 48, Loi modifiant la Loi sur les cours municipales et d'autres dispositions législatives, avec un amendement pour maintenir l'interdiction, pour les juges municipaux qui exercent leur profession d'avocat, d'agir en matière pénale et criminelle devant les cours de justice;

- 3° de transmettre la présente résolution au ministre de la Justice et de la Sécurité publique, monsieur Jacques Dupuis, à la vice-première ministre et ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, aux députés provinciaux des circonscriptions électorales situées sur le territoire de l'agglomération de Québec et à l'Union des municipalités du Québec.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0639 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte, par le conseil d'agglomération de la ville, des conclusions d'un emprunt, par obligations, d'un montant de 85 000 000 \$, en date du 27 mai 2008 - FN2008-039 (Ra-1404)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte des conclusions de l'emprunt, par obligations, d'un montant de 85 000 000 \$, en date du 18 juin 2008, avec une échéance moyenne de quatre (4) ans et quatre (4) mois, pour un coût moyen de 4,41022 %, dont copie est jointe en annexe A au sommaire décisionnel.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0640 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 230 concernant les titres de transport du Réseau de transport de la Capitale - FN2008-042 (Ra-1404)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Gilles Marcotte,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 230 concernant les titres de transport du Réseau de transport de la Capitale, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance tenue le 28 mai 2008.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0641** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 231 concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour le Réseau de transport de la Capitale - FN2008-043 (Ra-1404)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Gilles Marcotte,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 231 concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour le Réseau de transport de la Capitale, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance tenue le 28 mai 2008.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0642** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de membres à titre de représentants des municipalités liées, pour les villes de Saint-Augustin-de-Desmaures et de L'Ancienne-Lorette, au sein de la Commission d'ExpoCité - GA2008-004 (Ra-1404)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, les nominations des personnes suivantes, à titre de représentants des municipalités liées, à la Commission d'ExpoCité :

- Monsieur le maire Marcel Corriveau, à titre de représentant de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;
- Monsieur le maire Émile Loranger, à titre de représentant de la Ville de l'Ancienne-Lorette.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0643** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les nominations des membres du conseil d'administration de l'Office du tourisme de Québec - OT2008-008 (Ra-1404)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination, à titre de membres du conseil d'administration de l'Office du tourisme de Québec, pour un mandat d'un an, des personnes suivantes :

- 1° représentant les territoires des associations touristiques (offices de zone) avec lesquelles l'Office a signé une entente :

- du Centre local de développement de Portneuf inc., (siège vacant);
- du Centre local de développement de La Jacques-Cartier, madame Nancy Bolduc;
- du Centre local de développement de l'Île d'Orléans, madame Andrée Marchand;
- du Centre local de développement de la Côte-de-Beaupré, monsieur Bernard Paré;

2° représentant la Ville de Québec :

- monsieur le conseiller Richard Côté, vice-président du comité exécutif;
- madame la conseillère Louise Lapointe, présidente de l'Arrondissement La Cité;
- monsieur Robert Mercure, Fairmont Le Château Frontenac;
- madame Marie-Louise Pineault, Quartier Petit Champlain;

3° représentant l'Association hôtelière de la région de Québec :

- monsieur Dany Thibault, Courtyard Marriott Québec;
- monsieur Brian Aubé, Association hôtelière de la région de Québec;

4° représentant la Chambre de commerce de Québec :

- madame Lise Turcotte, CAA-Québec;

5° représentant la Société du centre des congrès de Québec :

- monsieur P. Michel Bouchard;

6° représentant différents secteurs de l'industrie touristique :

- monsieur Claude Doré, Festival d'été de Québec;
- monsieur Pierre Tremblay, Global Tourisme International;
- monsieur Denis Laforest, Caisse populaire Desjardins du Centre-ville de Québec;
- madame Julie Gagnon, Musée de la civilisation;
- monsieur Pierre Desjardins, Ville de Lac-Beauport;
- monsieur Guy Desrosiers, Resort of the Canadian Rockies Stoneham et Mont-Sainte-Anne;
- monsieur Pascal Bélanger, Aéroport de Québec;
- monsieur Alain April, restaurant Monte Cristo du Château Bonne Entente;

7° en tant que présidente ex-officio :

- M<sup>e</sup> Françoise Mercure, Cain Lamarre Casgrain et Wells;

8° à titre d'administrateur désigné par et parmi les membres de l'Office :

- monsieur Louis Michaud, Publications Vacances Québec inc.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0644 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte du rapport financier consolidé de la Ville, incluant le rapport du vérificateur général sur les états financiers et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2007 - FN2008-038 (Ra-1405)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte du rapport financier consolidé 2007 de la Ville, en date du 10 juin 2008, incluant le rapport du vérificateur général sur les états financiers et le rapport du vérificateur externe.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0645 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte des documents de la reddition de comptes de la Ville de Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2007 - FN2008-033 (Ra-1405)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte des documents de la reddition de comptes de la Ville de Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2007.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0646 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte de la version finale de la liste des transferts de compétences du budget 2007 et l'autorisation pour les virements et ajouts budgétaires de décembre 2007 - FN2008-050 (Ra-1405)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la prise d'acte de la liste finale des transferts de compétences du budget 2007 au montant total de 624 688 \$ à la proximité, tels qu'ils sont décrits en annexe A jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation pour les virements budgétaires de décembre 2007, pour un montant de 95 653 \$, tels qu'ils sont décrits en annexe B-1 jointe au sommaire décisionnel;
- 3° l'autorisation pour les ajouts budgétaires de compétences

d'agglomération, pour la période de décembre 2007, pour un montant de 154 514 \$, tels qu'ils sont décrits en annexe C-1 jointe au sommaire décisionnel.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0647** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable aux membres pour l'adhésion à l'Office du tourisme de Québec qui font affaire sur la rive sud du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec, R.A.V.Q. 363 - Renonciation au droit d'opposition - OT2008-006 (Ra-1403)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable aux membres pour l'adhésion à l'Office du tourisme de Québec qui font affaire sur la rive sud du territoire de la Communauté urbaine de Québec*, R.A.V.Q. 363.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20,001), au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable aux membres pour l'adhésion à l'Office du tourisme de Québec qui font affaire sur la rive sud du territoire de la Communauté urbaine de Québec*, R.A.V.Q. 363.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0648** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement extérieur du Moulin des Jésuites et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 369 - Renonciation au droit d'opposition - AT2008-034 (Ra-1403)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement extérieur du Moulin des Jésuites et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 369.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de

s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement extérieur du Moulin des Jésuites et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 369.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0649 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les véhicules hippomobiles, R.A.V.Q. 354 - Renonciation au droit d'opposition - DG2008-083 (Ra-1404)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les véhicules hippomobiles*, R.A.V.Q. 354.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur les véhicules hippomobiles*, R.A.V.Q. 354.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0650 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement d'une passerelle pour piétons et d'une piste cyclable ainsi que sur des interventions en matière de signaux lumineux de même que diverses interventions mineures en matière de transport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 372 et l'appropriation d'un montant de 348 000 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - AT2008-180 (Ra-1404)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement d'une passerelle pour piétons et d'une piste cyclable ainsi que sur des interventions en matière de signaux lumineux de même que diverses interventions mineures en matière de transport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 372;

2° l'appropriation d'un montant de 348 000\$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le *Règlement R.A.V.Q. 372*. Ce fonds sera

renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement d'une passerelle pour piétons et d'une piste cyclable ainsi que sur des interventions en matière de signaux lumineux de même que diverses interventions mineures en matière de transport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 372.

**Monsieur le conseiller André Demers, appuyé par madame la conseillère Louise Lapointe, demande de retirer ce dossier de l'ordre du jour et de retourner au comité exécutif pour reconsidération, conformément aux dispositions de l'article 48 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2.**

**Monsieur le conseiller François Picard demande le vote.**

**Après délibérations, les membres du conseil conviennent de ne pas donner suite à la proposition de retrait de ce dossier et, en conséquence, la demande de retrait est annulée.**

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0651 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils dans les rues et les routes du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération*, R.A.V.Q. 374 - AT2008-184 (Ra-1404)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils dans les rues et les routes du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération*, R.A.V.Q. 374.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

### **Prolongation de la séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 43 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, de prolonger la séance pour une période additionnelle de trente (30) minutes. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette prolongation. Il est 22 heures.

**Monsieur le maire Régis Labeaume quitte la séance à 22 h 03.**

**CV-2008-0652 Réaménagement du parc Richelieu et construction d'un escalier au parc Roger-Lemelin - Appropriation d'un montant de 136 075 \$ à même le fonds pour parcs et terrains de jeux de l'arrondissement La Cité - A1LS2008-034 (CT-A1LS2008-034) — (Ra-1403)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Maheux,

il est résolu d'approprier un montant de 136 075 \$ à même le fonds pour parcs et terrains de jeux de l'arrondissement La Cité, pour la réalisation des projets suivants :

- le réaménagement du parc Richelieu;
- la construction d'un escalier au parc Roger-Lemelin.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0653 Travaux d'aménagement paysager, de réfection de sentiers et de remplacement de mobilier au parc-école Ste-Odile - Appropriation d'un montant de 30 000 \$ à même le fonds pour parcs et terrains de jeux de l'arrondissement Limoilou - A6RC2008-006 (CT-A6RC2008-006) — (Ra-1403)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Anne Létourneau,

il est résolu d'approprier un montant de 30 000 \$ à même le fonds de parcs et terrains de jeux de l'arrondissement Limoilou, pour financer une partie des travaux prévus à la fiche 822001-V du programme triennal d'immobilisations 2008, 2009 et 2010.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0654 Remplacement et modernisation de modules de jeux et d'équipements de loisirs - Appropriation d'un montant de 75 000 \$ à même le fonds pour parcs et terrains de jeux de l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery - A3LS2008-032 (CT-A3LS2008-032) — (Ra-1404)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Gérard Landry,

il est résolu d'approprier un montant de 75 000 \$ à même le fonds pour parcs

et terrains de jeux de l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery, pour le remplacement et la modernisation de modules de jeux et d'équipements de loisirs de cet arrondissement.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0655** ***Autorisation à l'arrondissement Laurentien - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement Laurentien sur la délégation de pouvoirs relativement à de nouvelles délégations, R.A.8V.Q. 113 - A8DA2008-042 (Ra-1404)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Laurentien à adopter le *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement Laurentien sur la délégation de pouvoirs relativement à de nouvelles délégations, R.A.8V.Q. 113.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**AM-2008-0656** ***Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de réfection et d'aménagement de parcs, de bâtiments et d'équipements sportifs situés dans l'arrondissement Les Rivières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1387 - A2LS2008-038 (Ra-1403)***

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Richard Côté qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'agrandissement, de mise aux normes et de réaménagement d'espaces intérieurs et extérieurs du pavillon de services du parc des Brumes, de réaménagement complet du parc Louis-Latulippe et du pourtour du centre d'art La Chapelle ainsi que de réfection et d'aménagement de divers parcs et équipements récréatifs de l'arrondissement Les Rivières.

Ce règlement prévoit une dépense de 980 152 \$ pour la réalisation des travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant afin d'en acquitter le coût.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**AM-2008-0657** ***Avis de motion relatif au Règlement sur la première phase de mise en oeuvre du Plan de quartier de Vanier dans l'arrondissement Les Rivières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1398 - AT2008-086 (Ra-1403)***

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Richard Côté qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un

règlement ordonnant la réalisation des actions inscrites au plan d'action du Plan directeur du quartier Vanier de l'arrondissement Les Rivières et plus particulièrement celles dont la source de financement est associée au budget de mise en oeuvre du plan de quartier.

Ce règlement prévoit une dépense de 200 000 \$ pour la première phase de réalisation des actions ainsi ordonnées et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq (5) ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**AM-2008-0658** *Avis de motion relatif au Règlement sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de trottoirs, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux et de signalisation et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1383 - AT2008-078 (Ra-1404)*

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant diverses interventions en matière de transport, de travaux routiers, de trottoirs, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux et de signalisations sur le réseau routier local ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 4 535 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant afin d'en acquitter le coût.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CV-2008-0659** *Appropriation d'un montant de 453 500 \$ au fonds général de la Ville - AT2008-078 (Ra-1404)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'approprier un montant de 453 500 \$, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1383, au fonds général de la ville. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**AM-2008-0660** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur les véhicules hippomobiles relativement au partage des compétences entre les conseils et à diverses nouvelles règles, R.V.Q. 1386 - DG2008-084 (Ra-1404)*

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur les véhicules hippomobiles* afin de tenir compte des compétences du conseil d'agglomération.

De plus, il précise la définition de ce qu'est une diligence.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**AM-2008-0661** *Avis de motion relatif au Règlement sur le versement de subventions, pour l'année 2008 et les suivantes, en vertu du Règlement sur le programme de rénovation de façades donnant sur une artère commerciale et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1399 - DE2008-072 (Ra-1404)*

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ayant pour but d'autoriser une dépense de 250 000 \$ pour le versement, pour l'année 2008 et les suivantes, de subventions en vertu du Règlement sur le programme de rénovation de façades donnant sur une artère commerciale.

Ce règlement décrète un emprunt du même montant que la dépense autorisée remboursable sur une période de dix ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**AM-2008-0662** *Avis de motion relatif au Règlement sur le versement de subventions, pour l'année 2008 et les suivantes, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1401 - DE2008-071 (Ra-1404)*

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant une dépense 200 000 \$ pour le versement, pour l'année 2008 et les suivantes, de subventions en vertu du *Règlement 4387 « Règlement sur un nouveau programme de subvention pour promouvoir des ouvrages de stabilisation et de protection d'une partie des falaises de Québec »* de l'ancienne Ville de Québec.

Ce règlement prévoit une dépense de 200 000 \$ à ces fins et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**AM-2008-0663** ***Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de reconstruction du pavillon de piscine du parc Saint-Denys de l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1402 - A3LS2008-039 (Ra-1404)***

---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de reconstruction du bâtiment de services pour la piscine extérieure du parc Saint-Denys de l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 657 000 \$ pour la réalisation des travaux, l'octroi des contrats de services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt de 400 000 \$ remboursable sur une période de 15 ans ainsi que l'appropriation à même le fonds de parcs d'une somme de 257 000 \$.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CV-2008-0664** ***Appropriation d'un montant de 40 000 \$ au fonds général de la ville et d'un montant de 257 000 \$ à même le fonds pour parcs et terrains de jeux de l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery - A3LS2008-039 (Ra-1404)***

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt,

il est résolu :

- 1° d'approprier un montant de 40 000 \$, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1402, au fonds général de la Ville. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement;
- 2° d'approprier un montant de 257 000 \$ à même le fonds de parcs et terrains de jeux de l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery, pour la réalisation de ces mêmes travaux.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**AM-2008-0665** ***Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'infrastructures dans le prolongement de la rue des Santolines située dans l'arrondissement Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1404 - DE2008-054 (Ra-1404)***

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de prolongement des infrastructures

municipales sur une distance approximative de 50 mètres linéaires sur la rue des Santolines de l'arrondissement Charlesbourg.

Ce règlement prévoit une dépense de 150 000 \$ pour la réalisation des travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de paiement et de remboursement.**

**CV-2008-0666** *Règlement sur le versement, pour l'année 2008, d'une subvention à L'Institut canadien de Québec ainsi que sur l'acquisition de biens pour certaines bibliothèques municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1388 - CU2008-043 (Ra-1400)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Anne Létourneau,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le versement, pour l'année 2008, d'une subvention à L'Institut canadien de Québec ainsi que sur l'acquisition de biens pour certaines bibliothèques municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1388.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0667** *Règlement sur des travaux d'aménagement du parc Fenaison-Cassailles, situé dans l'arrondissement Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1395 - A5LS2008-022 (Ra-1400)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'aménagement du parc Fenaison-Cassailles, situé dans l'arrondissement Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1395.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0668** *Règlement sur l'élaboration de plans de quartier dans les arrondissements Sainte-Foy - Sillery, Charlesbourg, Beauport, La Haute-Saint-Charles et Laurentien et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1397, tel que modifié - AT2008-182 (Ra-1401)*

---

**Le greffier, M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, fait lecture des modifications.**

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur l'élaboration de plans de quartier dans les arrondissements Sainte-Foy - Sillery, Charlesbourg, Beauport, La Haute-Saint-Charles et Laurentien et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1397, tel que modifié.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

### **Deuxième période de questions des citoyens**

---

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

### **Prolongation de la séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 43 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.R.V.Q. chapitre R-2*, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, appuyé par madame la conseillère Denise Trudel, de prolonger la séance pour une période additionnelle de trente (30) minutes. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette prolongation. Il est 22 h 30.

### **Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil**

---

Une seconde période d'intervention, d'une durée de trente (30) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

## **Clôture de la séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, le président, monsieur Yvon Bussièrès, déclare la séance close à 22 h 45, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Yvon Bussièrès  
Président

Sylvain Ouellet  
Greffier

Jean-Marie Laliberté  
Vice-président

SO/cs